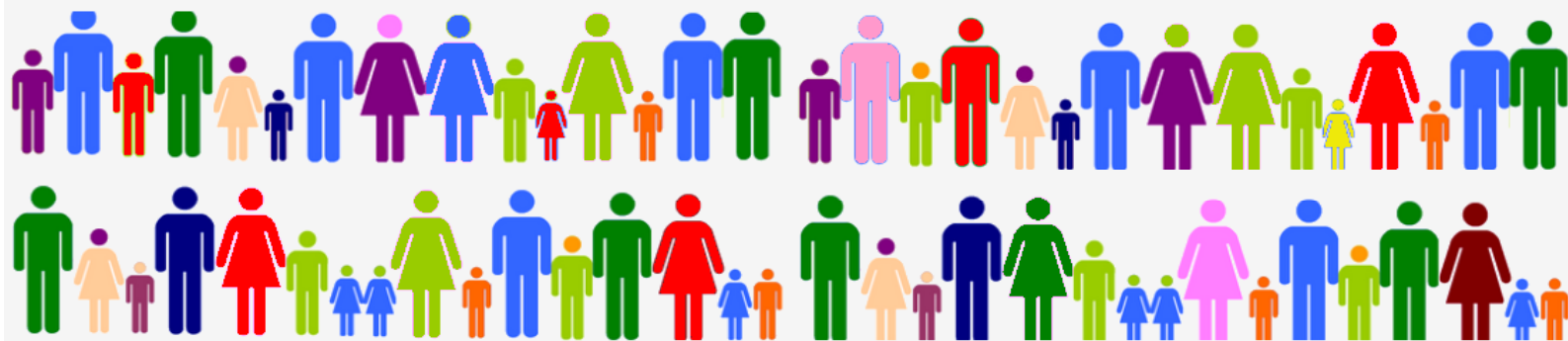


LES NOUVELLES FAMILLES

dans la société française



homoparentale
monoparentale
recomposée...

Dossier de présentation série de colloques

Montpellier, Lyon, Lille, Nantes, Paris

Colloques organisés par





Série de colloques « *Les Nouvelles familles dans la société française* »

L'APGL – l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens et le CNAFAL – conseil national des associations familiales laïques – organisent une série de 5 colloques dédiés aux nouvelles familles dans la société française, vues au travers de thèmes spécifiques. Ces colloques auront lieu entre octobre 2012 et mai 2013 et concerneront les familles recomposées, les familles homoparentales, monoparentales, les familles migrantes...

Chacun de ces colloques aura pour vocation de rendre public la **diversité de ces familles** en France en 2012, en présentant les principales caractéristiques dans des termes sociologiques, juridiques et psychologiques, ainsi que leur représentation et intégration dans l'espace public et institutionnel.

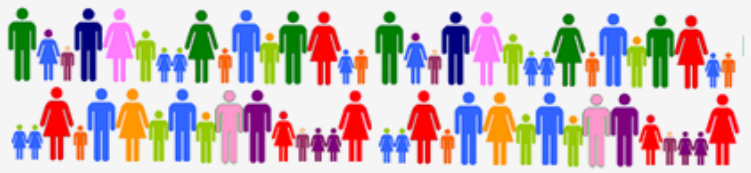
Nous avons souhaité prendre cette initiative au moment même où la France s'apprête à ouvrir le mariage et l'adoption pour tou.te.s, qui sera nécessairement accompagné d'un débat important. C'est pour nous l'occasion d'apporter des éclairages différents, de donner à entendre à l'opinion publique des informations, des faits, des conditions de vécu qui, nous l'espérons, permettront une prise de conscience dépassionnée mais indispensable pour une meilleure compréhension de la nécessité des lois à venir.

Des chercheur.e.s, des universitaires des différentes disciplines concernées, mais aussi des responsables d'organisations professionnelles, de syndicats, partis politiques ou d'associations, ainsi que des représentant.e.s des pouvoirs publics (CAF, Education Nationale, etc..) et des membres du gouvernement seront sollicités, à l'occasion de ces journées où une large part sera laissée aux interventions et questions des publics.

Le dernier colloque offrira une dimension européenne et internationale à ce panorama, avec la participation de personnalités politiques et associatives des pays ayant déjà fait évoluer leur législation pour intégrer les nouvelles familles (Belgique, Espagne, Canada, Danemark...)

Nous avons souhaité organiser ces colloques dans 5 capitales régionales pour favoriser une plus grande diversité des publics à venir, permettre à un plus grand nombre d'y participer, et aussi, pour associer les responsables politiques des territoires, favorisant la dimension participative locale.

Cinq colloques sont ainsi organisés à Montpellier, Lyon, Lille, Nantes et Paris. Ces colloques sont ouverts à tout public et à entrée libre.



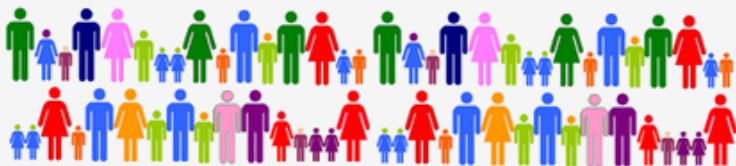
Planning des colloques

- **Montpellier : « Droit de la Famille, Nouvelles Filiations »**
- une approche politique et juridique.
Le lundi 22 octobre 2012 au Centre Rabelais
- **Lyon : « Les nouvelles familles dans la société française, hier, aujourd'hui et demain »** - une approche sociologique, historique et anthropologique
Samedi 12 janvier 2012 à la Maison des associations de Lyon 4
- **Lille : « Dans les nouvelles familles »**
- une approche intra-familiale et psychosociale
Mardi 5 mars 2013 à la maison d'Education permanente, Lille
- **Nantes : « Les nouvelles familles face aux institutions de la société »**
- le monde de l'emploi, l'école, les institutions de santé...
(avril/mai 2013)
- **Paris : Colloque de clôture, avec une approche européenne**
(juin/juillet 2013)

Les informations précises sur chaque colloque vous seront communiquées en temps utile.

Pour toute information n'hésitez pas à contacter Stéphanie Florquin, chargée de mission à l'APGL au 01 47 97 69 15 ou colloquesnouvellesfamilles@apgl.fr

les nouvelles familles dans la société française



Présentation l'APGL

Première association homoparentale en France

Association de référence depuis 1986, l'APGL propose des activités d'information, de partage d'expériences et des services de professionnels pour les familles homoparentales, leurs enfants et les futurs homoparents. Elle œuvre pour la reconnaissance légale de l'Homoparentalité, en France et à l'international, et a pour objectif principal de faire cesser les discriminations dont les familles et leurs enfants sont les premières victimes. Association (loi 1901) mixte, apolitique et a-confessionnelle, l'APGL est présente dans toute la France avec ses dix-sept antennes régionales dont les bénévoles assurent les activités. Nos antennes régionales mènent des activités localement, notamment auprès des acteurs et pouvoirs publics locaux, et soutiennent les membres et les familles dans leurs projets parentaux. Elles organisent également des activités conviviales et des groupes de paroles thématiques pour permettre aux familles homoparentales de se rencontrer, d'échanger et de partager des informations.

La recherche a une place importante à l'APGL avec la commission recherche organisant régulièrement des conférences sur des thématiques liées à l'homoparentalité, que ce soit dans le domaine de l'anthropologie, du droit, des sciences paramédicales, de la psychologie, des sciences politiques, du travail social, de la sociologie... Très soucieuse de diffuser les études existantes sur les familles homoparentales dans le monde universitaire, auprès des politiques et du grand-public, l'APGL organise régulièrement, depuis 1997, des colloques et conférences sur l'homoparentalité, à échelle française et européenne, ainsi que des débats politiques et juridiques, notamment à l'occasion des campagnes électorales présidentielles et régionales.

L'action politique est également primordiale pour l'APGL. C'est pourquoi nous menons des actions publiques pour mettre l'homoparentalité et le droit des familles homoparentales au cœur des débats qui s'inscrivent dans les échéances électorales qu'a connu la France ces vingt dernières années. Le fondement de nos revendications repose sur le principe de l'égalité républicaine : mêmes droits, même devoirs, pour tous. Ce principe se décline aussi bien pour les questions relevant de la conjugalité (mariage, PACS) que pour celles concernant les questions de filiation et de parenté (délégation d'autorité parentale, adoption, PMA etc.). L'APGL est un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et des partis politiques pour toute question touchant aux réformes du Droit en France pour reconnaître légalement l'ensemble des familles homoparentales en sécurisant tous les enfants quel que soient les familles. L'APGL et nos adhérent.e.s mettent toute notre énergie afin de permettre la reconnaissance pleine et entière de toutes les familles et la protection des enfants. Nous insistons sur la nécessité que les nouvelles dispositions rendent facile et rapide la **reconnaissance réelle de toutes les familles** en général et des filiations homoparentales en particulier.

Contact : APGL, 34 avenue du Docteur Gley, 75020 Paris

Tél : 01 47 97 69 15

Site : www.apgl.fr

Courriel : secretariat@apgl.fr

les nouvelles familles dans la société française



Présentation le CNAFAL

*Seul mouvement familial, progressiste
et laïque au sein de l'UNAF*

Les associations familiales laïques ont été agréées par l'UNAF en 1978, onze années après leur création (1967), au niveau national. Les premières associations familiales laïques ont été créées en Dordogne en 1947 avec des militants de la Ligue de l'enseignement, des Francas, puis par la suite de la FCPE, de la JPA et des militants des mouvements d'éducation populaire.

Les fondateurs du CNAFAL au niveau national (1967), étaient souvent des **militants issus de la Résistance**, parfois anciens déportés. Militants de différentes branches de la Sécurité Sociale, ils étaient attachés au progrès pour tous et à l'égalité de tous les membres au sein de la famille.

Pour nous, il n'y a pas de famille-standard ou de norme familiale ; nous avons été les seuls à l'intérieur de l'UNAF et à l'extérieur, à défendre le PACS, il y a 12 ans. Dès ce moment-là, le CNAFAL souhaitait la légalisation des unions homoparentales.

Nous considérons l'enfant comme une personne à part entière qui a droit à une éducation laïque c'est-à-dire dégagee de tout conditionnement, à la protection de la société, au droit d'accès à ses origines, entre-autres...

La famille est une communauté d'êtres humains, qui expriment, dans leur comportement et leurs engagements, leur attachement aux notions de respect de l'autre, de tolérance et de solidarité. Cette entité est un espace de vie en commun où les droits de chacun, ceux définis par la loi, mais aussi ceux que crée et nourrit l'attachement de ses membres, constituent dans leurs articulations la réalité familiale, autrement dit le CNAFAL reconnaît et souhaite un statut pour le parent social.

Parce qu'il est profondément attaché à la liberté de conscience et aux droits individuels qui en découlent et parce qu'il ne reconnaît à personne le droit de s'immiscer dans la sphère de l'intime conviction propre à chacun, le CNAFAL défend les droits qui en découlent (contraception, IVG, PMA, PACS, mariage pour tous, droit de mourir dans la dignité). Profondément attaché aux droits de l'Homme, le CNAFAL défend et veut que soient reconnus les droits fondamentaux : droit de vivre en famille pour les ressortissants étrangers, droits aux moyens d'existence pour tous.

Le CNAFAL est membre du Haut Conseil de la Famille, membre à part entière de l'UNAF (deux administrateurs). Le CNAFAL préside présentement onze UDAF et une URAF.

Contact : CNAFAL, 108 avenue Ledru Rollin, 75011 Paris

Tél. : 01 47 00 02 40 Site : www.cnafal.org Courriel : cnafal@wanadoo.fr